

Mots de bienvenue de Richard DELRIEU
Institut Franco-Japonais du Kansai
Le 9 avril 2010

Monsieur le Consul Général,
Monsieur le Conseiller de l'Assemblée des Français de l'Etranger ,

Mesdames, Mesdemoiselles Messieurs,

Je voudrais, tout d'abord, vous exprimer l'émotion que je ressens ce soir, à l'occasion de cette soirée consacrée aux parents français privés de leurs enfants. Je suis ému par l'engagement, par le soutien et par les efforts constants de notre ambassadeur pour notre cause et celle de nos enfants depuis son arrivée au Japon. Ému aussi par celui de son équipe de l'Ambassade et des Consulats sous son impulsion, et tout particulièrement de Monsieur le Consul Général, Philippe JANVIER-KAMIYAMA, assisté de Monsieur le Consul-adjoint, Henrique DUPRAT-TANIMOTO, qui œuvrent avec beaucoup d'énergie et de dévouement à aider les pères français à renouer des contacts avec leurs enfants, qui ont apporté un soutien continu à l'organisation de ces deux concerts dans le Kansai, et qui nous font l'honneur de nous accueillir ici ce soir.

Je suis aussi très sensible à la présence de nombreux Japonais et Japonaises dans le public ce soir. La justesse de notre combat ne leur a pas échappé, et ils savent que celui-ci ne concerne pas seulement les enfants binationaux. En effet, de nombreux enfants de couples japonais souffrent, eux aussi, de cette injuste situation de séparation forcée. Leur présence, en proportion importante, montre qu'un réel désir de changement se manifeste au Japon.

Permettez-moi, au nom de notre association SOS Parents Japan, de vous remercier tous du fond du cœur.

Je voudrais aussi remercier les associations de Français qui ont apporté leur soutien à cet événement, et tout particulièrement à l'Association des Français du Japon du Kansai, et à son président, Monsieur Alain BERNARD. D'une façon plus large, je voudrais aussi remercier l'AFJ-Japon pour l'aide financière dont ont bénéficié, à divers moments, plusieurs parents en difficulté, dont moi-même.

Les raisons pour lesquelles SOS Parents Japan existe sont liées au fait que, contrairement à de très nombreux pays, dont les pays occidentaux, la Chine et la Corée, le droit de visite et le partage des responsabilités et de l'autorité parentales, après la séparation du couple parental, n'existent pas dans la loi japonaise, et que de très nombreux enfants se retrouvent coupés et privés du parent avec lequel ils ne vivent plus : le plus souvent leur père. Le problème devient encore plus aigu dans le cas d'enfants binationaux, qui perdent alors tout contact avec la langue, la famille et la culture de leur père. « Ce père si important », comme l'écrivait récemment dans la presse japonaise notre compatriote, la journaliste Dora Tauzin.

Pour illustrer ce propos, j'aimerais vous parler de mon père, dont je vais jouer ce soir la musique, et vous dire à quel point il a été, et reste toujours, si important pour moi.

Lucien Delrieu, mon père, était un père aimant, tendre, chaleureux et rassurant. Il était aussi un artiste complet, musicien, peintre et poète, doué d'une très grande sensibilité. C'est lui qui

m'a appris le piano, et aussi l'honnêteté, et le respect et l'amour de l'humanité. Sans mon père, je ne serais ni l'homme, ni le musicien que je suis aujourd'hui. Je ne peux pas imaginer quel enfant démuné j'aurais été sans la présence et l'amour de mon père tout au long de mon enfance, ni quel amputé du cœur j'aurais pu devenir.

J'avais vingt ans lorsqu'il est mort. Il ne m'a laissé, pour tout héritage, que son amour et sa musique. Mais c'est pour moi le plus bel héritage que l'on puisse rêver. Et si l'on n'a pas la preuve qu'une autre vie existe, il y a une chose dont on peut être sûr, c'est que ceux qu'on aime et qui nous ont aimés continuent de vivre dans notre souvenir. Et pour moi, son souvenir ne s'éteindra jamais.

Mais encore faut-il qu'il y ait suffisamment de choses vécues ensemble pour qu'il y ait matière à souvenirs, pour que ceux-ci puissent se constituer, s'ancrer, ce qui n'est, hélas, plus possible pour nos enfants séparés de nous contre leur gré. Nous sommes donc, vis-à-vis de notre descendance, et dans l'état actuel des choses, condamnés à *l'effacement*, au sens propre et figuré. Mais nous n'avons pas dit notre dernier mot... et c'est pour cela que SOS Parents Japan existe ! Nous avons tous, que nous soyons directement concernés ou pas par un enlèvement ou une non présentation d'enfants, nous avons tous, *a minima*, un devoir de parole, pour que nos enfants puissent, à nouveau, avoir droit à leur deux parents.

Ce soir, je vais vous jouer la musique de mon père. Grâce à elle, je serai heureux de vous faire partager toutes les belles choses qu'il avait dans le cœur, et que j'ai connues de son vivant. Tout ce que je souhaite, c'est que mon petit garçon, que j'aime tant, et que je ne vois malheureusement plus, puisse, un jour lui aussi, l'entendre, et recevoir, au-delà du temps et de l'espace, quelques étincelles d'amour, quelques poussières d'étoiles de son grand-père qu'il n'a pas connu. Je souhaiterais tant pouvoir continuer à lui donner ne serait-ce que la moitié de ce que j'ai reçu de mon père...

Je souhaite, par-dessus tout, que le lavage de cerveau destiné à le détacher de moi qu'il subit depuis que nous sommes séparés — cela fait bientôt quatre ans — ne stérilise pas son esprit et ne ferme pas définitivement son cœur à tout cela.

Si j'ai choisi de mettre au programme de ce soir Claude Debussy et Lucien Delrieu, ce n'est pas seulement parce que sont deux compositeurs français, ni parce que leur musique appartient à ce que l'on appelle la *musique d'expression harmonique*, et que leurs univers s'accordent bien. C'est aussi parce tous deux étaient des pères aimants et attentifs à leur enfant, et qu'ils ont su leur transmettre quelque chose de très précieux, et même composer à leur intention.

Je voudrais, avant de jouer, vous demander d'observer ensemble quelques instants de silence, et de diriger nos pensées vers tous ces enfants privés de leur père, qui souffrent et sont injustement dépouillés de la moitié d'eux-mêmes par le fait d'un contexte légal inadapté, qui s'avère destructeur des relations entre parents et enfants séparés par un divorce. Avec l'espoir que ce contexte changera très prochainement, c'est à nos enfants, avant tout, que nous dédions ce concert et cette soirée. ...

... Je vous remercie.

Richard DELRIEU